

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt-six et le 27 janvier, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame GOULAY Martine donne pouvoir à M. AUBERT Jacques,

Absents : Monsieur BOHEME Alain, Madame MARIE Christelle, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Madame LENORMAND Rose-Marie

Objet : classement en voie communale : le chemin des communes

Délibération 7/2026

Monsieur le Maire rappelle que le chemin des communes situé à Fierville-Bray doit être classée en voie communale pour se conformer aux statuts de la CDC en matière de voirie.

Il rappelle qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement du chemin des communes dans la voirie communale de Fierville-Bray, commune-déléguee de Valambray.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 29 janvier 2026

Le Maire

P. MARTIN



La secrétaire

R-M LENORMAND